



Cowansville

GRANDIR - RAYONNER - PROSPÉRER

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 7 avril 2026 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur la demande d'usage conditionnel concernant le règlement numéro 1858 relatif aux usages conditionnels, à savoir :

- Demande ayant pour objet d'autoriser, pour l'immeuble portant le numéro de lot 4 499 260 du cadastre du Québec, sis au **790 rue du Sud**, la tenue d'une activité sportive de Pickleball intérieur dans la zone I-2.

Résumé de la demande : La demande vise à permettre l'installation de 3 terrains de Pickleball intérieur dans un établissement situé dans la zone I-2, où la catégorie d'usage « C52 - *Activités sportives intérieures* » n'est pas permise selon le règlement de zonage actuel. Toutefois, en vertu du règlement relatif aux usages conditionnels (R-1858), le Conseil municipal peut autoriser l'usage spécifique sous certaines conditions.

- **Activité proposée :** Pickleball intérieur
- **Emplacement :** Immeuble situé au 790 rue du Sud, local 103
- **Zone concernée :** Zone I-2, où un usage conditionnel peut être autorisé pour des *activités sportives intérieures*.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à cette demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 18 mars 2026.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA